



Les Gets
- MAIRIE -

ARRÊTÉ DU MAIRE COMMUNE LES GETS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS
CANTON D'ÉVIAN-LES-BAINS

ARRÊTÉ N°2025-95

Objet : Réglementation de la circulation – Manifestation du 14 juillet 2025 par l'Office de Tourisme

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES GETS, HAUTE-SAVOIE,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-5, R.411-7, R.411-8 et R.411-25 à R.411-28 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 – 8ème partie- sur la signalisation temporaire ;

VU le tableau de classement des voies communales approuvé le 08/11/1996 ;

VU la demande faite le 05/06/2025 par l'Office de Tourisme représentée par M. Christophe TRIPOZ ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules dans un but de sécurité publique dans le cadre de la Manifestation du 14 juillet 2025 par l'Office de Tourisme ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement de tous les véhicules sauf pour les véhicules de secours, de sécurité, de l'organisation et des services techniques municipaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : En raison du défilé des Pompiers et de la Batterie Franfare, les rues suivantes seront fermées à la circulation le lundi 14 juillet 2025 de 20h30 à 21h00 :

- la rue du Centre de l'intersection avec la rue de l'Ancienne Fruitière à l'intersection avec la rue du Vieux Chêne
- la rue des Pistes
- la rue du Vieux Chêne
- la route du Front de Neige de l'intersection avec la rue du Vieux Chêne à l'intersection avec le chemin de Carry

ARTICLE 2 : En raison du Concert et Dj Set, les rues suivantes seront fermées à la circulation du lundi 14 juillet 2025 à 18h00 au mardi 15 juillet à 1h00 :

- la rue du Centre de l'intersection avec la rue de l'Ancienne Fruitière à l'intersection avec la rue de la Forge

ARTICLE 3 : En raison des Feux d'artifices, les rues suivantes seront fermées à la circulation le lundi 14 juillet 2025 de 22h15 à 23h00 :

- la route du Front de Neige du parking des Chavannes à l'intersection avec le chemin de Carry

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services,

- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal,
- La Police Municipale,
- L'Office de Tourisme,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Groupement Chablais Prévisions – 1 Rue du Bois de Thue - 74200 THONON LES BAINS.

FAIT A LES GETS, le 6 juin 2025

Le Maire des Gets,
Philippe VINET

